
**Union particulière pour la classification internationale des brevets
(Union de l'IPC)
Groupe de travail sur la révision de la CIB**

**Vingt-septième session
Genève, 4 – 8 juin 2012**

RAPPORT

adopté par le Groupe de travail

INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail sur la révision de la CIB (ci-après dénommé "groupe de travail") a tenu sa vingt-septième session à Genève du 4 au 8 juin 2012. Les membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à la session : Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Japon, Mexique, Norvège, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Suède, Suisse, Turquie, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et Office européen des brevets (OEB) (25). L'Arabie saoudite était représentée en qualité d'observatrice. La liste des participants fait l'objet de l'annexe I du présent rapport.

2. La session a été ouverte par M. A. Farassopoulos, chef du Service des classifications internationales et des normes de l'OMPI.

BUREAU

3. Le groupe de travail a élu à l'unanimité M. R. Iasevoli (OEB) président et Mme R. Onofrei (Portugal) vice-présidente pour 2012.

4. Mme N. Xu (OMPI) assuré le secrétariat de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le groupe de travail a adopté à l'unanimité l'ordre du jour qui figure à l'annexe II du présent rapport.

DÉLIBÉRATIONS, CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

6. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du groupe de travail sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du groupe de travail a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion.

RAPPORT SUR LA QUARANTE-QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ D'EXPERTS DE L'UNION DE L'IPC

7. Le Secrétariat a présenté un rapport verbal sur la quarante-quatrième session du Comité d'experts de l'Union de l'IPC (ci-après dénommé "comité") (voir le document IPC/CE/44/2).

8. Il a été noté en particulier que les sous-groupes de la classification coopérative des brevets (CPC) seraient constitués du symbole de leur groupe parent dans la CIB assorti de chiffres supplémentaires. Le nombre total de chiffres après la barre oblique ("/") serait de six, comme dans la CIB. Lors du transfert de groupes de la CPC dans la CIB, il conviendrait de s'interroger, au cas par cas, sur la possibilité de maintenir les symboles de la CPC dans la CIB. Ce transfert serait autorisé si le domaine indifférencié couvert par les symboles originaux restait inchangé une fois introduit dans la CIB et si les groupes transférés s'intégraient dans la structure existante de la CIB. Dans le cas contraire, il conviendrait de privilégier une réorganisation du schéma de classement dans la CIB afin d'éviter dans la mesure du possible un reclassement intellectuel. En tout état de cause, les symboles de la CPC ne devraient pas être utilisés dans la CIB lorsque le domaine couvert indifférencié est différent.

9. S'agissant de la révision de la CIB, il a été noté que le comité avait décidé que les corrections à apporter dans le cadre de la maintenance devraient autant que possible être effectuées par le groupe de travail, qui devrait prêter soigneusement attention à toutes les questions de maintenance. Le Bureau international a été prié de vérifier la nécessité d'apporter des corrections de ce type dans les projets relatifs aux définitions et les projets de révision lors de l'élaboration des annexes techniques.

10. Le comité a adopté les modifications à apporter au Guide d'utilisation de la CIB (ci-après dénommé "guide"), aux principes directeurs pour la révision de la CIB et aux principes directeurs pour la rédaction des définitions, en particulier une nouvelle version du paragraphe 100 du guide, en vue de simplifier le classement des "formules de type Markush". Le groupe de travail a indiqué que les définitions ne devraient pas mentionner de documents de brevet à titre d'exemple.

RAPPORT SUR LA SEPTIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL WG1 DE L'IP5 SUR LA CLASSIFICATION

11. Le groupe de travail a pris note d'un rapport succinct présenté oralement par l'Office des brevets du Japon, au nom des offices IP5, sur la septième session du Groupe de travail WG1 sur la classification.

12. La septième session du WG1 s'est tenue au siège de l'Office des brevets du Japon, à Tokyo, du 12 au 16 mars 2012. Le WG1 a examiné l'ensemble des 18 projets du classement hybride commun (CHC) et a pris les mesures nécessaires. Il a été noté que quatre des 11 projets du CHC lancés à la sixième session étaient déjà entrés dans la phase CIB. Aucun nouveau projet n'a été initié durant cette session puisque l'OEB et l'USPTO concentrent leurs ressources sur la CPC; en outre, le WG1 devrait examiner la version initiale du schéma de classement de la CPC avant de proposer ou d'entamer de nouveaux projets. Le WG1 est convenu d'un calendrier pour discuter de nouveaux projets en vue de la prochaine session du WG1, qui sera organisée par l'USPTO en mars 2013. S'agissant de la plate-forme de publication commune pour la CIB, la CPC et la FI, le Bureau international a présenté un calendrier de mise en œuvre.

PROGRAMME DE RÉVISION DE LA CIB

13. Le groupe de travail a examiné 23 projets de révision, à savoir : [A 037](#), [A 042](#), [A 043](#), [A 046](#), [A 047](#), [A 048](#), [A 049](#), [A 050](#), [A 052](#), [A 053](#), [A 054](#), [A 055](#), [A 056](#), [A 057](#), [A 058](#), [A 059](#), [F 004](#), [F 005](#), [F 007](#), [F 009](#), [F 012](#), [F 016](#) et [F 018](#). L'état d'avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées "Décision du groupe de travail".

14. Durant l'examen des définitions de certains projets de révision, par exemple le projet [A 047](#), il a été noté qu'un certain nombre d'énoncés de définitions de groupes étaient peut-être superflus au motif qu'ils n'apportaient pas d'information utile. En conséquence, il a été rappelé aux rapporteurs que, selon le premier paragraphe des Principes directeurs concernant la rédaction des définitions, qui est reproduit ci-dessous :

"Les utilisateurs s'attendent à trouver dans les définitions des explications et des indications supplémentaires qui ne sont pas disponibles dans le schéma de classement. Si ces éléments supplémentaires ne sont pas disponibles, il est inutile de rédiger des définitions qui ne feraient que reprendre des informations déjà disponibles dans le schéma de classement."

15. Le groupe de travail a également noté, à la suite d'une question précise du Bureau international à son département juridique, que la publication de dessins tirés de documents de brevet ne pose aucun problème potentiel d'atteinte au droit d'auteur. Par conséquent, si des dessins sont tirés d'un document de brevet et insérés dans une définition, il est inutile de citer le numéro du document de brevet. Dans ce contexte, il a été demandé aux rapporteurs de projets en cours de retirer tous les numéros des documents de brevet des définitions. Le Bureau international a été prié de retirer ces numéros des définitions déjà publiées.

PROGRAMME DE DÉFINITIONS DE LA CIB

16. Le groupe de travail a examiné 32 projets de définitions, à savoir : [D 110](#) (F), [D 111](#) (F), [D 146](#) (F), [D 149](#), [D 152](#) (F), [D 154](#), [D 155](#) (F), [D 158](#) (F), [D 159](#) (F), [D 160](#), [D 168](#) (F), [D 220](#) (F), [D 221](#), [D 223](#) (F), [D 226](#) (F), [D 233](#), [D 241](#) (F), [D 242](#) (F), [D 245](#) (F), [D 246](#) (F), [D 249](#) (F), [D 250](#) (F), [D 251](#) (F), [D 259](#) (F), [D 260](#) (F), [D 262](#) (F), [D 264](#) (F), [D 265](#) (F), [D 266](#) (F), [D 267](#) (F), [D 268](#) (F) et [D 269](#). L'état d'avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées "Décision du groupe de travail". Le groupe de travail a mené à bien 25 projets de définitions, qui seront publiés dans la version 2013 de la CIB.

17. Le groupe de travail est convenu de créer les nouveaux projets de définitions ci-après :

Chimie : [D 291](#) (C05F, GB), [D 292](#) (C05G, GB), [D 293](#) (C12F, BR),
[D 294](#) (D21H, BR);

Mécanique : [D 295](#) (A45B, BR), [D 296](#) (B29K, BR); et

Électricité : [D 297](#) (G08B, CA).

MAINTENANCE DE LA CIB

18. Le groupe de travail a examiné 9 projets de maintenance, à savoir : [M 012](#), [M 013](#), [M 014](#), [M 736](#), [M 737](#), [M 738](#), [M 739](#), [M 740](#) et [M 741](#). L'état d'avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées "Décision du groupe de travail".

ACTUALITÉS SUR LES QUESTIONS INFORMATIQUES CONCERNANT LA CIB

19. Le Bureau international a présenté un exposé sur le système de reclassement de la CIB (IPCRECLASS), sur les évolutions fonctionnelles du forum électronique de la CIB en 2012 et sur le fichier maître du schéma de classement de la CIB.

20. Le Bureau international a indiqué qu'après la mise en production du système IPCRECLASS en avril, le système ne pouvait être utilisé que partiellement en raison des retards pris par l'OEB pour fournir les listes de travail résiduelles pour les précédentes révisions de la CIB (de la CIB 2007.01 à 2012.01). La fourniture de ces listes de travail pendant la réunion a permis au Bureau international d'annoncer que le processus de reclassement de la CIB pouvait donc se poursuivre.

21. Les offices ont été invités à saisir leur adresse électronique dans le système pour recevoir des informations en retour sur leurs soumissions dans IPCRECLASS. Le Bureau international a confirmé que les listes de travail de la CIB 2013.01 seront téléchargées dès qu'elles auront été transmises par l'OEB. Les offices ont remercié le Bureau international pour cette contribution et se réjouissent d'utiliser IPCRECLASS pour le reclassement de la CIB.

22. Le Bureau international a présenté une liste des évolutions fonctionnelles du forum électronique de la CIB dans le cadre du projet [CE 445](#); il s'agit de la suite donnée au remaniement du forum électronique de la CIB entamé plus tôt cette année. Ces évolutions portent notamment sur l'ajout d'un onglet pour une liste d'actions, l'abonnement à des rappels électroniques pour le respect de certains délais, le classement des projets par domaine technique, un plus grand nombre de formats de fichiers pour la soumission des annexes et l'ajout du résumé du rapporteur. Une démonstration en direct des principaux changements a été effectuée et le programme provisoire de leur mise en production a été annoncé pour le 18 juin 2012.

23. Plusieurs délégations ont fait part de leur enthousiasme pour les dernières évolutions concernant le forum électronique et, en réponse, ont fait des suggestions supplémentaires afin d'en améliorer les fonctionnalités. Le Bureau international a invité les offices à présenter ces suggestions sur le forum électronique de la CIB dans le cadre du projet [CE 445](#).

24. Le Bureau international a annoncé que la spécification du fichier maître XML de la CIB avait été publiée à l'adresse <http://www.wipo.int/classifications/ipc/en/ITsupport/Version20120101/documentation/masterfiles.html> et qu'elle serait utilisée aux fins de la création des fichiers de saisie du schéma XML de la CIB pour le futur projet de plate-forme parallèle FI/CIB/CPC.

PROCHAINE SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL

25. Après avoir évalué la charge de travail attendue pour sa prochaine session, le groupe de travail est convenu de consacrer les deux premiers jours et demi au domaine de l'électricité, l'après-midi suivante au domaine de la chimie et les deux derniers jours au domaine de la mécanique. Il a été convenu que le matin de la troisième journée pourrait être partagé entre les domaines de l'électricité et de la chimie, selon la charge de travail à ce moment.

26. Le groupe de travail a pris note des dates suivantes de sa vingt-huitième session :

29 octobre – 2 novembre 2012

27. Le groupe de travail a adopté le présent rapport à l'unanimité par voie électronique le 5 juillet 2012.

[Les annexes suivent]